

République française  
Département de la  
Haute-Savoie  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
Commune de  
**CERVEN**S

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEN

### SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023 à 20 H

**Convocation**  
du 06/04/2023

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : - 13  
Quorum : ----- 07  
**Présents :** --- 10

Absents : ----- 03  
Pouvoirs : ----- 01  
Votants : ----- 11

**VOTE**

Pour : ----- 11  
Contre : ----- 00  
Abstentions : -- 00

L'an deux mil vingt-trois le 11 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etai**ent présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ Ruta NOEL/ THOMAS Gil.

**Absents excusés** : PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda/ VUARGNOZ Catherine

**Procurations** : Thierry PROFFIT à Gil THOMAS

**Secrétaire de séance** : M. Serge LEYDIER

**OBJET** : Vote des taux d'imposition 2023 des taxes directes locales.

### Fiscalité

### Délibération N°2023-16

**Délibération Certifiée  
exécutoire,**

Télétransmise  
Le : 18/04/2023

Reçue en Préfecture  
Le : 18/04/2023

Mise en ligne sur le site  
de la commune  
Le : 18/04/2023

Le Maire **Gil THOMAS**



LE MAIRE PRESENTE aux conseillers l'état de notification des produits prévisionnels des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. Il informe de la prise en compte du taux de la taxe d'habitation qui concerne uniquement les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Il rappelle la décision du conseil qui a validé la mise en place de l'antenne Cervens du centre de santé représentant un coût annuel de 25 000 euros.

Aussi afin d'assurer le financement de ce nouveau service LE MAIRE PROPOSE à l'assemblée une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales permettant de collecter (*hors fluctuation annuelle de la mécanique des bases*) 20 000 euros supplémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

⇒ VOTE les taux d'imposition de 2023 des taxes directes locales, ainsi détaillés :

TAXES	Bases d'imposition	Taux	Totaux
TFPB Foncière (bâti)	1 260 000	27,45 % (commune +département)	345 870
TFPNB Foncière (non bâti)	28 300	86,75 %	24 550
Taxe d'habitation	75 775	15,91	12 055
<b>Produit attendu</b>			<b>382 475</b>

⇒ RAPPELLE le montant inscrit au comptes budgétaire 73111 de la section de fonctionnement du budget 2023 voté le 14.03.2023

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



Le secrétaire  
**Serge LEYDIER**